

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : - Surface 0,0 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 01/03/2016 Type PLU

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, majoritairement séparatif (unitaire à 3%), s'établit à un total de 13,1 kilomètres environ pour 675 abonnés. Le réseau est assez récent (2014-2015 pour la partie séparative) et essentiellement en amiante ou en PVC. L'état général des réseaux semblent varier en fonction des secteurs (le réseau transfert amont station est en très mauvais état tout comme le réseau unitaire place de la Promenade). Le système montre une sensibilité aux eaux claires parasites permanentes : elles représentaient de l'ordre de 28% des volumes journaliers de temps sec. La surface active s'élevait à environ 2,9 hectares lors de la campagne indiquant une sensibilité importante du système. La station d'épuration est une boue activée à aération prolongée de capacité de 4 300 EH qui date de 2010 en bon état général. Les analyses montrent que la capacité nominale est adaptée aux charges entrantes (60% hydraulique et organique). Les performances épuratoires sont satisfaisantes et les rejets conformes aux normes de rejets fixées. Les délestages au niveau de la station sont actifs quand la capacité de pompage du poste en entrée de station est atteinte.

Enjeux : Le diagnostic indiquait une situation à améliorer sur le système d'assainissement pour améliorer son fonctionnement au niveau de la collecte. Les réseaux (graisses) et la station (pour abattre la DB05) semblent impactés par la présence de l'abattoir raccordé au réseau

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Lutte contre les eaux claires	Reprises ponctuelles, accessibilité	1 & 2 & 3	2021 - 2024
Amélioration de la collecte	Mise en séparatif ou reprise	Remplacement de secteurs anciens dégradés	1 & 2 & 3	2021 - 2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	Bassin d'orage et rejet	Amélioration du fonctionnement	3	2028 - 2030

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 1,15 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Chemin des Pyrénées	3	1	3	1	8	3	Non retenue
Qua Betpoue	1	1	3	1	6	3	Non retenue
Custaron-Cabarre	1	1	3	1	6	3	Non retenue
Rte de Toulouse	1	1	5	1	8	3	Non retenue

Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit aucune des extensions proposées pour la commune.

Chiffres clés :

Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	675 Ab	Soit 933 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	258 ANC		675 Ab	72%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	0 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	0 ANC		675 Ab	72%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	0 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	87,3 ha		87,3 ha	-

Extrait cartographique du zonage :



Légende

Zonage d'assainissement des eaux usées

- Zonage précédent (gris)
- Zonage retenu (vert clair)

Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save